



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 2 novembre 2020 et à laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

Mme. Suzanne Vachon
M. Yves Gagnon
M. Yvon Therrien

M. Étienne Hudon-Gagnon
M. Marco Scrosati
Mme Lucie Coderre

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
2 NOVEMBRE 2020

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande des Chevaliers de Colomb : don additionnel pour la guignolée
5. Demande CPTAQ : dossier Philippe Thibault – modification de superficie
6. Période de questions
7. Incendie
8. Voirie
 - a) Probation Christian Bédard
 - b) Réparation camion Inter 2009 – sifflement
 - c) Rue Martel – rétrocession au complet
 - d) Appel d'offres acquisition niveleuse
 - e) Acquisition d'un sens unique
9. Loisirs et culture
 - a) Réseau Biblio : cotisation annuelle 2021
 - b) Achat ordinateur
 - c) Jeu Pickle-ball
10. Centre de services scolaire des Sommets : dossier de consultation plan triennal
11. Entente avec SPAE
12. Fonctionnaire désigné – déclaration ou ordonnance de chiens dangereux
13. Dossier Assurance
14. Renouvellement entente urbanisme
15. Quote-part Trans-Appel
16. Autorisation destruction d'archives

17. Achat étagères pour archives
18. Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
19. Date séance extraordinaire adoption budget 2021
20. Établissement d'un calendrier pour les séances 2021 du conseil
21. Dépôt rapport budgétaire
22. Lettre de confirmation TECQ 2019-2023
23. Période de questions
24. Comptes
25. Correspondance
26. Varia

2020-11-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que l'ordre du jour présenté soit adopté.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon Gagnon et résolu que le procès-verbal du 5 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-03 DEMANDE DE CHEVALIER DE COLOMB ; PANIER DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb sollicitent une aide financière additionnelle pour la préparation de la guignolée 2020-2021 par une demande écrite en date du 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE vu l'année spéciale de pandémie, l'organisme ne peut organiser une guignolée en passant dans la communauté en faisant de la sollicitation porte-à-porte pour ramasser des dons en argent ou des denrées non périssables;

CONSIDÉRANT QU'UN effort additionnel est demandé pour atteindre les objectifs, soit nourrir les familles en détresse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude recevra une aide financière pour la pandémie de la Covid-19 afin d'atténuer les impacts et aussi venir en aide aux organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Saint-Claude récoltait près de 2 000\$ en dons en argent et en denrées non périssables sur l'ensemble du territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu de verser la somme de 2 000\$ aux Chevaliers de Colomb pour leur œuvre des paniers de Noël.

ADOPTION: 6 POUR

2020-11-04 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION MODIFICATIONS - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE- P. THIBAUT ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie P. Thibault et fils inc. présente une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'agrandir

la superficie d'exploitation d'une sablière et gravière sur le lot 5 817 309, rang 6, Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle superficie visée par la demande est de 4.48 hectares au lieu de 2,2 hectares de la superficie initiale (résolution no 2019-10-06) ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie actuellement exploitée est de 5.49 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit exploité a des droits reconnus par la C.P.T.A.Q ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 817 309 est situé en zone AF-6 et que l'extraction est autorisée dans cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de Philippe Thibault et fils inc. pour l'agrandissement de la superficie d'exploitation d'une sablière et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

ADOPTION: 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

INCENDIE :

Aucun point

VOIRIE:

2020-11-05 ENGAGEMENT PERMANENT -POSTE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est du 21 octobre 2019 pour se terminer le 21 avril 2020 pour l'employé de voirie, Christian Bédard et a été prolongé par la résolution no 2020-04-07 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des services rendus par Monsieur Christian Bédard dans le cadre de ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu :

DE nommer de façon permanente Monsieur Christian Bédard, au poste d'employé de voirie.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-06 CAMION INTER 2009 : RÉPARATIONS SIFFLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le camion Inter 2009 a un sifflement inhabituel ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu d'autoriser les réparations requises de Diesel Sherbrooke inc. afin d'éliminer le bruit du camion au coût de +/- 9 000\$.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-07 DEMANDE D'ANDRÉ MARTEL : RÉTROCESSION DE LA TOTALITÉ DE LA RUE MARTEL

CONSIDÉRANT QUE la rue Martel est complétée, en date du 20-octobre 2020 et qu'un rapport de vérification de conformité a été rédigé et validé par Marco Carrier, TP et Richard Bernier, ingénieur, l'acceptation des ouvrages (plan et devis) a été fournie ;

CONSIDÉRANT QUE, Monsieur Martel, 9094-7623 QUEBEC INC., désire rétrocéder cette rue en totalité, les lots 6 351 041, 6 351 042 de la rue de la Martel à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

QUE les membres du conseil déclarent l'intention d'acquérir pour la somme d'un (1\$) dollar, une portion de la rue Martel pour 'avoir l'ensemble de la rue ;

QUE Monsieur Martel doit donner une quittance de travaux sur cette portion de rue.

QUE Monsieur le Maire, Hervé Provencher, ainsi que la directrice générale, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer le contrat d'achat ou tous autres documents requis.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-08 APPEL D'OFFRES ACQUISITION NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse actuelle doit être remplacée pour le service de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel d'offres pour l'acquisition d'une niveleuse ;

EN CONSÉQUENCE, EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de mandater la directrice générale et le responsable de voirie pour procéder à un appel d'offres sur le système d'appel d'offres du gouvernement SAEO pour l'acquisition d'une niveleuse.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-09 ACHAT NOUVEAU SENS UNIQUE ET COUTEAU

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'acquérir un nouveau sens unique de 12 pieds pour effectuer les opérations de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acheter un sens unique de 12 pieds de la compagnie Robitaille Équipement inc. au coût de 8 495\$ ainsi que la lame mobile de 12 pieds au coût de 2 945\$.

ADOPTION : 6 POUR

LOISIRS ET CULTURE:

2020-11-10 BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS –RENOUVELLEMENT BIBLIO RÉSEAU

CONSIDÉRANT QUE les membres du réseau Biblio de l'Estrie ont adopté la cotisation annuelle à 3,95\$ par citoyen pour la prochaine année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 3,95\$ par habitant pour l'année 2021.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-11 ACHAT D'ORDINATEUR SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour doivent être réalisées régulièrement pour le maintien du site internet et qu'il a lieu de moderniser les équipements informatiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter un ordinateur de Tech-Nic Réseau Conseil avec les licences requises pour un tarif d'environ 1 500\$.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-12 ACQUISITION D'UN JEU DE PICKLE-BALL

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'offrir un nouveau jeu à la population ainsi qu'un service du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter un ensemble de Pickle-ball au cout de 312\$ de la compagnie Sports-inter plus.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-13 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SOMMETS: DOSSIERS DE CONSULTATION – PLAN TRIENNAL

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, le CENTRE DE SERVICE est actuellement en processus de consultation ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude fait partie des instances consultées à l'égard de ces dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude soit **en accord** avec le dossier A – Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins et accepte le rapport du plan triennal des répartitions et destination des immeubles.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-14 NOUVELLE ENTENTE SPAE

CONSIDÉRANT QUE la SPA de l'Estrie dessert depuis plusieurs années l'ensemble du territoire municipal pour le service de contrôle et de protection des animaux ;

CONSIDÉRANT QUE la SPA de l'Estrie offre une nouvelle entente avec un terme de cinq ans avec une clause de renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'accepter la nouvelle entente avec la SPA de l'Estrie pour une période de cinq ans.

QUE le coût de l'entente est établi de la façon suivante : une somme par personne, selon la population inscrite au registre officiel du Québec ;

ANNÉE	MONTANT
2021	3,47\$
2022	3,61\$
2023	3.79\$
2024	3.98\$
2025	4,15\$

QUE le maire, Hervé Provencher et la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu, soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour la conclusion cette entente.

QUE le recensement et les licences de chats sont obligatoires seulement dans les zones blanches.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-15 NOMINATION DE RESPONSABLES POUR L'EXERCICE DES POUVOIRS PRÉVUS A LA SECTION III DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT A FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu :

DE désigner l'officier en bâtiment et en environnement et, en son absence, la directrice générale, à titre de responsables de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-16 ASSURANCE FQM 2021

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du contrat d'assurance avec la FQM des municipalités du Québec no police MMQO-03-042100 tombe à échéance le 4 janvier 2021,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de renouveler le contrat de police d'assurance **MMQO-03-042100**.

QUE la directrice générale – secrétaire-trésorière, France Lavertu soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude, à signer tous les documents requis pour ce renouvellement.

QUE le conseil désire la protection couvrant les frais de défense en cas de poursuite criminelle (avenant C-21) au coût d'environ 1007\$ annuellement.

QUE le conseil augmente d'un million l'assurance de responsabilité civile complémentaire. Il en coûterait environ 592\$/an.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-17 ENTENTE URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val Saint-François offre une entente inter municipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme pour une période d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

- Ressource rédaction et support-conseil : taux horaire de 50\$;
- Ressource cartographie et assistance technique : taux horaire de 30\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que la municipalité de Saint-Claude adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées ;

QUE la municipalité de Saint-Claude réserve un bloc de 41 heures pour les règlements d'urbanisme et les demandes ponctuelles et 10 heures de confection cartographique pour un montant de 2 350\$ pour l'année 2021.

QUE la municipalité de Saint-Claude s'engage à payer que les heures faites seulement.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-18 TRANS-APPEL: QUOTE-PART 2021 - SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ- RENOUVELLEMENT D'ENTENTE

Il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu ;

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente.

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté.

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 et de payer la quote-part qui s'établit à 4,12\$ par personne pour un montant total de **4 902.80\$**.

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2021 : **déplacement local 3,75\$; déplacement Sherbrooke 8,25\$**.

QUE la municipalité de Saint-Claude accepte les **prévisions budgétaires 2021** de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-19 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé une firme responsable (HB archivistes), archiviste et gestionnaire d'information, au niveau de la gestion des archives et des documents ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents à détruire (2019-10-22).

ADOPTION : 6 POUR

2020-11-20 ACHAT D'ÉTAGÈRES POUR ARCHIVES

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de changer les étagères du local d'archive en vue d'améliorer le classement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'acheter pour environ 1 500\$ d'étagères.

ADOPTION : 6 POUR

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Les déclarations d'intérêt des élus municipaux pour les postes suivants : maire et les conseillers no 1 à no 6 ont été déposées à cette séance.

DATE ADOPTION BUDGET 2021 – 10 décembre 2020

La date fixée pour l'adoption du budget 2021 est le 10 décembre 2020 à 19h.

2020-11-21 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2^e étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1er février
- Lundi 1er mars
- Mardi 6 Avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 9 août
- Mardi 7 septembre
- Lundi 4 octobre
- Lundi 15 novembre
- Lundi 6 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-2021 AU 31-10-2021)

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (état comparatif) à tous les membres du conseil municipal au 31 septembre 2020. Ce rapport est obligatoire avant les préparations du budget 2021.

2020-11-22 LETTRE DE CONFIRMATION TECQ 2019-2023

Confirmation d'absence de travaux de priorité 1, 2 et 3

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une programmation version 2 dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT QU'une confirmation de l'absence de travaux de priorité 1, 2, 3 doit être réalisé afin de pouvoir avec un enveloppement réservé pour les travaux priorité 4;

- Priorité 1 mise aux normes des équipements d'assainissement des eaux
- Priorité 2 Étude des infrastructures municipales
- Priorité 3 Renouvellement des conduites
- Priorité 4 Travaux réseau routier

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

QUE la directrice générale, France Lavertu, soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer une lettre confirmant l'absence de travaux (priorités 2 et 3)

QUE la municipalité a identifié des travaux de priorité 1 dans la programmation 2 (UV et télémétrie), ouvrages d'assainissement des eaux usées pour respecter les normes.

QUE la municipalité n'a identifié aucun travail de priorité 2 (études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales) ou de priorité 3 (renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout),

QUE la municipalité demande que tout le reste de l'enveloppe TECQ 2019-2023 soit allouée et affecté à des travaux de priorité 4.

ADOPTION : 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. Des commentaires concernant l'opération de la niveleuse.

2020-11-23 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202000869 à 202000984 pour un montant total de 152 225,82\$.

Les paies du mois d'octobre 2020 pour un total 28 602,40\$.

ADOPTION : 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'octobre 2020.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par Monsieur Yves Gagnon.

HEURES : 20 heures 46 minutes.

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....
Hervé Provencher
Maire

.....
France Lavertu
Directrice générale et
secrétaire-trésorière, g.m.a